

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



LM/162147

ARRETE N° A2025-27-SEDIF

Portant délégation de fonction et de signature en faveur de Pierre-Edouard EON, Vice-président,
en l'absence des vice-présidents empêchés pour la période du samedi 18 octobre 2025
au dimanche 2 novembre 2025 inclus

Le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, en sa partie législative, les articles L. 5211-9,

Vu la délibération n° C2025-02 du Comité du 19 juin 2025 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

ARRETE

Article 1 en l'absence des vice-présidents empêchés visés ci-après, leur délégation de fonction et de signature est dévolue à Pierre-Edouard EON, pour les domaines et périodes cités ci-dessous :

N° arrêtés	Nom du vice-président	Délégation	Période d'absence
N°s 2024-42 et 2024-44 du 16 octobre 2024	M. STREHAIANO	Opérations d'investissement réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du SEDIF, les conventions de recherche et développement et les études et partenariats Ressources Humaines, CNAS	du samedi 25 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus
N° 2020-40 du 5 octobre 2020	M. BAGUET	Politique tarifaire et dispositif Eau Solidaire	du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus
N° 2022-46 du 8 juillet 2022	M. BAKHTIARI	Informatique	du dimanche 26 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus
N° 2020-42 du 5 octobre 2020	M. CARVOUNAS	Politique à destination des usagers du service public de l'eau	du mercredi 29 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus

N° 2020-36 du 5 octobre 2020	M. DE LASTEYRIE	Finances, Politique de cessions/acquisitions/servitudes de passage à titre gratuit et onéreux	du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus
N°2021-34 du 5 juillet 2021	Mme FRANCLLET	Politique de formation des élus et de certification	
N°2021-36 du 5 juillet 2021	M. HANOTIN	Relations avec les services d'assainissement	du lundi 27 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus
N°2021-35 du 5 juillet 2021	Mme PELLETIER-LE BARBIER	Relations avec les organismes de bassin	du lundi 20 octobre 2025 au jeudi 30 octobre 2025 inclus
N° 2020-43 du 5 octobre 2020	M. POUX	Nouvelles technologies	du dimanche 26 octobre 2025 au jeudi 30 octobre 2025 inclus
N° 2024-43 du 16 octobre 2024	M. SIFFREDI	Gestion interne du Syndicat	du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus

Article 2 Le présent arrêté sera publié sur le site internet du SEDIF et transmis à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'intéressé.

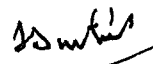
Certifié exécutoire le présent arrêté
publié sur le site internet du SEDIF et
transmis à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **13 OCT. 2025**

 Président et par délégation,
attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président



André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.